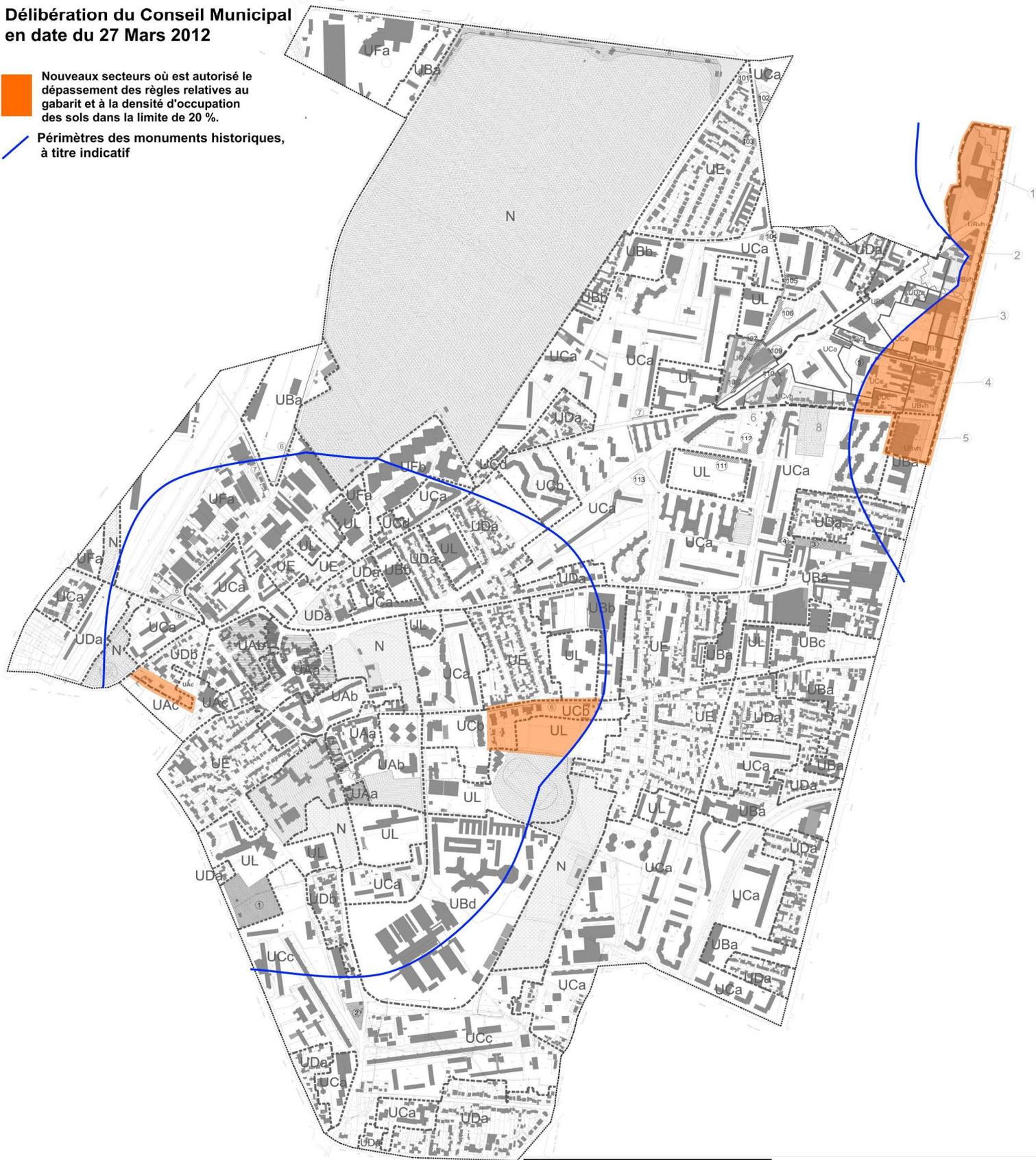


**Délibération du Conseil Municipal
en date du 27 Mars 2012**

 Nouveaux secteurs où est autorisé le dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité d'occupation des sols dans la limite de 20 %.

 Périmètres des monuments historiques, à titre indicatif



Liste des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Bénéficiaire
1	Etablissement d'enseignement supérieur	Commune
2	Centre socio culturel	Commune
3	Parc de stationnement	Commune
4	Parc de stationnement	Commune
5	Square	Commune
6	Alignements	Département
7	Alignements	Commune
101 à 113	Espaces et installations liés à l'arrivée de la ligne n°4 de métro	RATP

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE
COMMUNE DE BAGNEUX

PLAN LOCAL d'URBANISME

PLAN DE ZONAGE n°1

Modification approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 15 Janvier 2008

Echelle 1/3000

LEGENDE

-  Espace boisé classé
-  Limite de zone
-  Limite de commune
-  Espace paysager protégé
-  Emplacements réservés
-  Emplacements réservés RATP
-  Secteurs de la zone N où des constructions sont autorisées
-  Zone Non Altius Tollendi

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE
COMMUNE DE BAGNEUX

Plan Local d'Urbanisme Révision simplifiée

PLAN DE ZONAGE

Révision simplifiée approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2011

Echelle 1/2000

LEGENDE

-  périmètre de la révision
-  Limite de zone
-  Polygone de constructibilité
-  Emprise au sol maximale constructible au dessus du sol sous réserve du respect de la zone de protection de l'aqueduc de déviation des eaux de la Seine et du Loing. (Les prescriptions applicables sont présentées dans l'annexe "Services")
-  Secteur de hauteur spécifique
-  Tracé indicatif de l'aqueduc de déviation des eaux de la Seine et du Loing. (Tracé reporté à titre indicatif le tracé ayant valeur de servitude du présent dossier)
-  Marges de recul à respecter en raison de l'aqueduc
-  Emplacement réservé